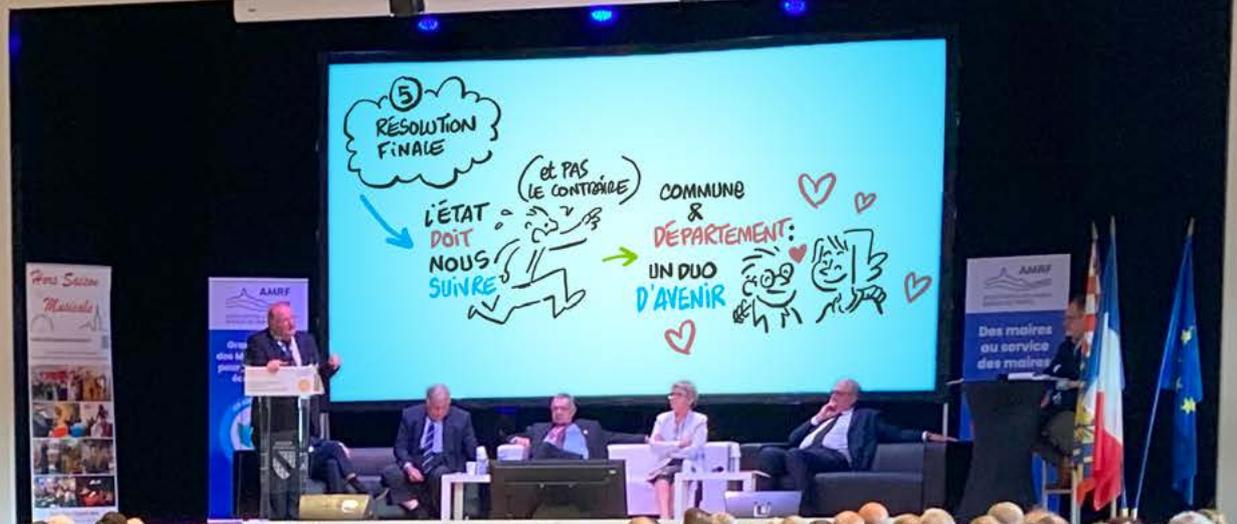


36 000 communes



DOSSIER

Conquérir le pouvoir d'agir en proximité

ACTUALITÉS

**La Poste :
quand la mobilisation paie**

RÉSEAU

**Déclinaisons locales
du Grand atelier pour la Transition**

Édité par l'Association des
maires ruraux de France
(AMRF) // 302 rue Garibaldi
69007 LYON

Fondateurs :

Etienne Furtos, Jean Herbin,
François Paour,
Gérard Pelletier,
Pierre-Yves Collombat,
Andrée Rabilloud

Rédaction :

302, rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80

Directeur de la publication :

Michel Fournier

Directeur de la rédaction :

Cédric Szabo

Rédaction en chef :

Pierre-Marie Georges

Journaliste : Lilou Wattier

Comité de rédaction :

Daniel Barbe, John Billard,
Jean-Paul Carteret,
Dominique Chappuit,
Sébastien Gouttebel,
Michel Gros, Nadine Kersaudy,
Eric Krezel, Fanny Lacroix,
Yvan Lubraneski,
Gilles Noël, Louis Pautrel

Impression :

Imprimerie IPS // Dépôt
légal : 4^e trimestre 2024 //
CPPAP 0626 G 84400 //
ISSN 0245 - 3185

Relation abonnés - Réseau :

Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Abonnements :

Adhérents 19 €,
Non-adhérents 37 €,
CCP LYON 1076-40 Y

Photo de Une : ©AMRF

Vous avez une question ?

contactez l'AMRF

☎ 04 37 43 39 80

✉ amrf@amrf.fr

et retrouvez-nous sur

🌐 www.amrf.fr

in @amrf

🐦 @Maires_Ruraux

f @mairesrurauxamrf

Des maires au service des maires

Édito

Gaviscon, Spasfon et Doliprane

Notre Congrès des Maires Ruraux à Saint-Julien est, de l'avis de tous les participants, que ce soit le Président du Sénat, du Département, de la Métropole, de la Région, et y compris les invités ministériels, un moment d'échanges et de travail des plus riches !



La motion finale mettant en valeur l'intérêt fondamental de la proximité, représentée au premier échelon par la Commune et le Département, pour

nos administrés, a semble-t-il donné certaines aigreurs d'estomac, suivies de maux de ventre, puis de fortes fièvres à d'autres structures qui se sentent mises à l'index de nos réflexions.

D'une part, ce sentiment d'exclusion n'est pas justifié.

D'autre part, il faut que chacun dans la place qu'il occupe, en cette nouvelle organisation territoriale imposée par la trop fameuse loi dite NOTRE, évite de se mettre la tête dans le sable.

En effet, si tout n'est pas à jeter, il demeure certaines réalités partagées par beaucoup de nos concitoyens dans nos ruralités qui ont un sentiment d'exclusion, d'abandon et surtout d'iniquité de traitement au niveau des services tels que la médecine, l'économie, la mobilité... pour n'en citer que quelques-uns.

En faire état et se battre pour améliorer cette situation fait partie de notre ADN et nous n'en changerons pas !

Pour rappel, c'est également dans nos territoires que bon nombre de réponses actuelles et pour l'avenir peuvent se faire car nous possédons les fondamentaux de la vie que sont les ressources air, eau, forêt, terre, alimentation et cadre de vie !

Alors les procès d'intention qui nous sont faits et qui veulent nous culpabiliser tout en nous associant à des mouvements surfant sur nos revendications légitimes ne peuvent aboutir qu'à un seul diagnostic et une seule prescription : pour les maux d'estomac, prendre du Gaviscon, pour les maux de ventre, prendre du Spasfon et pour la fièvre et les maux de tête, utiliser à forte dose du Doliprane !

Et à l'inverse de ce dernier médicament, agissons en proximité, pendant qu'il est encore temps.

MICHEL FOURNIER

Président de l'AMRF

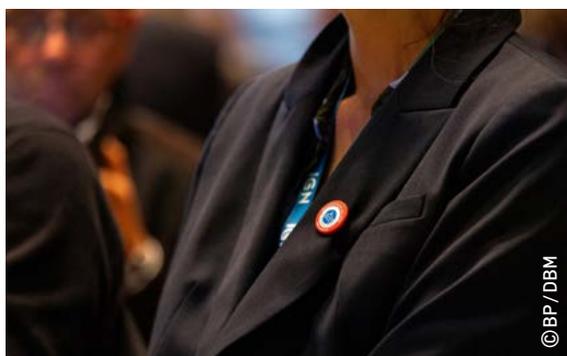
4

BRÈVES

7

DOSSIER

CONGRÈS 2024 : CONQUÉRIR LE POUVOIR D'AGIR EN PROXIMITÉ



Réunis à St-Julien en Côte-d'Or, les Maires ruraux de France ont vécu 3 jours d'une rare intensité autour du duo commune-département. La question du partenariat territorial a été déclinée en ateliers thématiques et lors de tables-rondes réaffirmant le fait que la commune, au plus près du citoyen, est une échelle de collectivité déterminante pour réenchanter le rapport des citoyens avec la politique.

19

ACTUALITÉS

Social / les chiffres de la précarité rurale

Engagement / une crise des vocations ?

Fonction publique / l'enjeu de la prévoyance

Médias / France Inter vous donne la parole

Transition / les communes primées par Butagaz

PLF / une loi de finances entre continuité et rupture

Commerce / ouvrir une épicerie participative

Patrimoine / rapport du Sénat sur les ABF

Poste / le budget est finalement maintenu

27

RÉSEAU

CÔTE-D'OR // Un GAT avec les acteurs de la transition

HAUTE-SAÔNE // Un GAT sous le signe des pépites villageoises

ARIÈGE // Une initiative locale qui ouvre la voie

MEUSE // Hommage à Jean-Marie Lambert

FRANCE // Vos Assemblées générales départementales

NORD // Une journée sur les liens Culture-Tourisme

FRANCHE-COMTÉ // Les AMR au salon des collectivités



Mode dégradé

En matière de service de finances publiques, les Maires ruraux ne se résoudre jamais à regarder passer le train de la dégradation des DGFIP dans les territoires. Preuve en est des nombreuses sollicitations adressées par les élus aux services de l'administration publique.

Exemple avec cette commune de l'Yonne qui a passé un contrat de

vente « en la forme administrative » (c'est-à-dire sans passer par un notaire), sauf qu'en arrivant à l'étape de la publication de l'acte, les services de publicité foncière remarquent quelques oublis dans l'acte de vente et refusent la publication. Jusque-là, chacun fait son métier, ça peut arriver.

La commune sollicite alors sa DGFIP afin d'avoir des précisions pour l'aider à régulariser les mentions concernées (la liste des irrégularités étant franchement imbitable...). C'est à ce moment que les termes du refus interpellent : « *il ne nous appartient pas de procéder, avant son dépôt aux fins de publication, à l'examen de la régularité du document déposé, à défaut de toute prescription légale l'imposant* »...

Et d'ajouter : « *ce d'autant plus qu'actuellement notre service de publicité foncière et d'enregistrement (SPFE), comme la plupart des autres SPF/SPFE, accuse un grand retard au niveau du délai de publication* »... Circulez, je refuse la publication de l'acte de

vente, je n'ai pas le temps de vous répondre, et "débrouillez-vous avec mon jargon" pour comprendre quoi modifier.

On a connu la DGFIP au service des élus ruraux, mais ce temps semble révolu, et le désengagement de l'État acté, laissant les communes rurales – dépourvues d'aide administrative – démunies.

La ficelle est trop grosse pour s'éviter de cibler ad-hominem le service public en question ici. Car la méthode de l'État est robuste et constante en la matière, notamment sur la question des services publics de mobilité du quotidien ou bien sûr des services de santé : l'administration centrale organise la dégradation des conditions matérielles et sociales du service, pour générer la déliquescence de la qualité de la réponse, et multiplier les couacs qui alimentent le ressenti négatif et qui sont autant d'arguments pour acter de l'obsolescence du service en question. Ou comment s'habituer à rouler en mode dégradé jusqu'à ce que le moteur lâche... ●



Le site du mois

Belleserre, commune du Tarn de 170 habitants et de 500 hectares, possède un site Campagnol.fr depuis 2020. Elle nous a récemment sollicités pour modifier la page d'accueil de son site communal afin de lui donner un aspect plus pratique et moins austère. Nous avons réalisé un travail de courbe et de mise en valeur des informations, en harmonie avec les couleurs du blason de la commune.

À découvrir : <https://belleserre.fr>





42%

C'est la part des médecins formés à l'étranger, parmi les généralistes libéraux primo-inscrits entre 2007 et 2017, qui se sont installés dans les zones rurales, contre seulement 10% des médecins formés en France.

En clair, les choix d'installation des médecins diplômés à l'étranger diffèrent largement de ceux diplômés en France, qui viennent en majorité grossir les rangs des villes centre (29%, contre 13% pour les médecins formés à l'étranger).

Dit autrement, l'attrait pour le rural est assez prononcé pour les médecins diplômés à l'étranger, et leur présence permet de combler la raréfaction de l'offre en médecine générale libérale dans les zones sous dotées (marges rurales et espaces périurbains sous dotés) boudées par leurs homologues diplômés en France. Cela renvoie à la nécessité de mieux accompagner l'arrivée ou le retour en France de médecins formés à l'étranger (voir 36000 n°414 d'avril 2024).

Source: Atlas de la démographie médicale en France 2024 - Ordre national des médecins.

Ils ou elles ont dit...

Imaginez que les organisateurs d'un tournoi de football décident, non pas d'essayer d'aider les clubs à susciter des vocations, mais de modifier les règles en réduisant le nombre de joueurs ! Ce bien curieux raisonnement est celui qui inspire la présente proposition de loi visant à réduire le nombre de conseillers municipaux

Le sénateur
Guy Benarroche
le 9 octobre au Sénat.

Il faut qu'il y ait une offre culturelle attrayante et suffisante sur chaque territoire rural. Le plan d'action concret annoncé en juillet, en soutien aux initiatives culturelles dans le monde rural, est évidemment maintenu

La Ministre **Rachida Dati**
interviewée par La Dépêche
le 7 octobre.

Nous devons refuser que les inégalités territoriales deviennent des inégalités de destin. Un élève né dans un milieu rural doit avoir les mêmes opportunités qu'un élève élevé ailleurs, dans une zone plus dense, urbaine ou péri-urbaine

La Ministre **Anne Genetet**
auditionnée au Sénat
le 22 octobre.

En bref.

Démocratie / Organisez une "Nuit de la démocratie" dans votre commune à l'occasion de l'événement porté par les « Locals ». C'est la 6^e édition et de nombreux outils sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. www.locals.fr/nuit

Santé / L'AMRF soutient dès son origine la démarche initiée par le collectif "Médecins solidaires" pour lutter contre les déserts médicaux. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne du groupe BPCE rejoignent les soutiens de l'association pour favoriser le financement de centres de santé et le recrutement de médecins généralistes. <https://medecins-solidaires.fr>

Innovation / L'AMRF est partenaire du Prix Innover à la campagne. Grâce à vous, plus de 120 projets économiques locaux ont été identifiés et étudiés par le jury. Verdict fin novembre avec la remise des prix sous l'égide de Joël Giraud, ancien ministre de la ruralité. <https://innoveralacampagne.fr>

Prévention-retraite / L'AMRF et l'Agirc-Arrco s'associent pour proposer aux habitants de la Nièvre de rencontrer des conseillers retraite et professionnels de santé à Varzy le 29 novembre, pour faire le point sur leur carrière professionnelle et leurs droits. Si le test est concluant, l'Agirc Arrco élargira son action à d'autres zones. www.agirc-arrco.fr

Énergie / L'opérateur RTE a mis en ligne un espace dédié à la déclaration de projets d'installation d'ENR. Il permet notamment d'anticiper l'enjeu clé du raccordement dans le cadre de l'élaboration des Schémas Régionaux de Raccordement des Énergies Renouvelables (SREnR). www.services-rte.com

ERRE / L'AMRF a entériné un nouveau partenariat avec la Fondation Nationale Solidarité Femme dans la cadre de son programme ERRE pour lutter contre les violences en milieu rural, afin de former les élus sur le recueillement de la parole. <https://solidaritefemmes.org>

Découvrez le nouveau hors-série livre du magazine **Village** édité en partenariat avec



Face à l'urgence climatique, l'Association des maires ruraux de France et le magazine Village se sont associés pour éditer un hors-série livre sur la transition écologique en ruralité.

Des reportages, des interviews
50 initiatives inspirantes partout en France

En kiosque ou sur villagemagazine.fr





CONGRÈS 2024

CONQUÉRIR LE POUVOIR D'AGIR EN PROXIMITÉ

Réunis à Saint-Julien en Côte-d'Or pour leur 53^e Congrès, les Maires ruraux de France ont vécu 3 jours d'une rare intensité, sans rien concéder à la convivialité appréciée de tous les participants. Autour du duo commune-département, la question du partenariat territorial a été déclinée en ateliers thématiques et lors de tables-rondes réaffirmant le fait que la commune, au plus près du citoyen, est une échelle de collectivité déterminante pour réenchanter le rapport des citoyens avec la politique.

Se déroulant à la veille de la déclaration de politique générale du nouveau Premier ministre, les Maires ruraux étaient plongés dans un épais brouillard au moment de leur Congrès, ne « sachant pas vraiment à quelle sauce nous allons être mangés » selon les mots du président de l'AMRF. Sous réserve que le voile soit aujourd'hui levé, Michel Fournier a accueilli les deux ministres – Catherine Vautrin (Partenariat avec les territoires et Décentralisation) et Françoise Gatel (Ruralités, Artisanat et Commerce) – ainsi que le président du Sénat Gérard Larcher, avec « plus d'interrogations que de réponses ». Des interrogations plus vives encore après que le PDG du groupe La Poste Philippe Wahl ait lancé un pavé dans la mare en indiquant en pleine ouverture du congrès que Bercy envisageait une coupe de 50 millions d'euros dans le fonds postal de péréquation territoriale. Et si depuis l'État a annoncé faire machine arrière, il n'en fallait pas plus pour attiser davantage les revendications des maires craignant « des coupes budgét-

naires qui engendrent une spirale non favorable aux territoires ruraux ».

Renforcer le premier mètre de l'action publique

Car comme l'a souligné Michel Fournier, la présence postale n'est que l'un des nombreux sujets d'inquiétude des maires ruraux face aux mauvais signaux du partenariat territorial. La question de la désertification médicale a ainsi été à nouveau posée, légitimant le rapport de force engagé par l'AMRF pour penser « à des mesures coercitives qui ne soient pas totalitaires ». Sur ce sujet, comme sur la compétence eau, les finances ou la rénovation du bâti, Michel Fournier a interpellé les ministres et les parlementaires présents, en les exhortant à changer de logiciel de pensée : « Il faut arrêter de parler du dernier kilomètre, cette conception descendante et verticale allant du haut vers le bas ; mais plutôt inverser la logique en parlant du premier mètre, celui de la base que constitue la commune rurale ».

Dans ce rapport de force, les maires ruraux comptent s'appuyer sur les

Dans ce rapport de force, les maires ruraux comptent s'appuyer sur les départements

départements. Et même si la situation financière de ces derniers n'est guère encourageante, le président du département de Côte-d'Or, François Sauvadet, président des Départements de France, est venu réaffirmer à l'unisson des maires présents que « la République s'est historiquement fondée sur le couple commune-département [et] ce duo d'avenir est le seul capable d'envisager les défis d'aujourd'hui et de demain ». Un message applaudi par le président du Sénat, Gérard Larcher, qui était venu de son côté affirmer sa confiance de faire aboutir la proposition de loi sur le statut de l'élu local... Et si le brouillard finissait par se lever ? ●

Merci aux équipes de Dijon-Beaune Magazine pour leur collaboration. Crédit des photos (sauf mention contraire) : Baptiste Paquot DBM / Bourgogne Magazine.

– Il a dit

Michel Fournier

président de l'AMRF, maire de Les Voivres
(290 hab. / 1 300 ha)

Nous avons souhaité que le couple commune-département soit à l'honneur de notre Congrès ici en Côte-d'Or : Duo d'avenir et force de la proximité. Peu importe les qualificatifs, la volonté de notre Association est d'affirmer haut et fort des réalités quotidiennes. Oui, nos communes ont besoin d'un Département fort, et réciproquement.

Tout citoyen s'identifie à sa commune et se reconnaît dans son département, car ce sont nos racines et en ruralité les racines sont fondamentales. Nous avons ici même en mars dernier, lors de notre Assemblée Générale, rappelé le lien entre ces deux niveaux de collectivités. Si des liens positifs les unissent, c'est tout simplement qu'ils ont été des cibles continues depuis plusieurs années. Cela crée des liens de solidarité dans l'adversité, car c'est attenter au socle premier de notre République.

Il n'y a pas si longtemps, en 2017 encore, celui qui allait devenir Président de la République promettait la suppression de 25 départements, quand son prédécesseur avait programmé leur disparition pure et simple. Il est bon de le rappeler à ceux qui ont la mémoire qui flanche, voire aux donneurs de leçons !

S'agissant de la commune, chacun sait qu'elle a une épée de Damoclès sur la tête de la part de beaucoup de hauts fonctionnaires. Ils ont simplement sous-estimé deux choses :

- **La force de la proximité : nous sommes des faiseux du quotidien. De quoi assurer une durabilité et une robustesse à notre République**
- **Pour faire des intercommunalités fortes, étendards de cette haute administration, il faut des communes fortes et non pas affaiblies** comme plusieurs majorités ces dernières années s'y sont attelées et en particulier avec la « miraculeuse » loi dite NOTRe, celle qui devait nous faire marcher sur l'eau ! Miraculeuse !

Quand le jeu politique national nous dépite, le pays doit faire davantage confiance à cette France des communes. L'AMRF dans un contexte national si singulier, ahurissant, pour ne pas dire désolant, choisit une réalité sensiblement plus motivante ! Imaginez un instant, si nos communes connaissaient autant d'incertitudes, aussi longtemps et si elles laissaient les services décider de tout pendant que les élus s'écharpent ! Renversons désormais positivement la table.

La commune est un commun, nous voulons faire aussi de ce terme un chantier de nos travaux cette année, nous en

prenons l'engagement ! J'y ajoute une lecture plus personnelle. J'ai, en moi, une certitude, celle qui a guidé mon action de maire depuis plus de 35 ans : nos communes ont un potentiel extraordinaire. Sachons chacun dans son mandat le révéler ! Les exemples sont nombreux.

J'ai aussi une expérience, celle de président de l'AMRF. Beaucoup trop de courants contraires freinent nos potentialités. Alors, je vous le dis, à vous Gouvernement et représentants de l'État, Parlementaires et tous vos services : vous allez désormais devoir **changer de braquet et libérer le potentiel des communes. Et si, le premier tandem est bien entendu constitué par la Commune et le Département, avec la Région, nous formerons le tri-cycle de la vie locale.**

Nous avons un calendrier, commun : le rendez-vous démocratique majeur des élections municipales en 2026. Nombre de visages qui seront au congrès de 2026 sont forcément absents aujourd'hui. Il faut d'avance leur donner envie et leur adresser un signal de confiance avec une loi pour une démocratie dynamique et vivante à travers un statut de l'élu, qui doit soutenir l'engagement sous toutes ses formes. Elle doit désormais arriver très vite en y associant la réforme du mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants, les plus nombreuses. La vie parlementaire reprend. Elle doit prendre date pour ne pas décevoir cette « société des engagés », ces bénévoles d'aujourd'hui qui seront les élus de demain.

Monsieur le Président du Sénat, vous allez nous dire que vous nous aimez. Et, bien entendu vous avez raison ! Mais les déclarations d'amour sont une chose, nous y sommes sensibles mais les actes d'amour restent essentiels ! Pour rappel, aimer c'est savoir donner ! Alors... Les mois qui viennent au Parlement doivent être guidés par ce souci de rendre les choses possibles par l'acteur communal et éliminer les irritants (comme ils disent). À titre d'exemple, cette compétence Eau et Assainissement rendue obligatoire par la loi à l'horizon 2026 doit tout simplement devenir facultative. Point ! Les Maires Ruraux comptent sur votre diligence pour faire plier le gouvernement actuel. Le potentiel, nous l'avons en chacun de nous et dans les ressources de nos territoires. **Il y a 3 priorités : de la simplicité, de la simplicité et de la simplicité ! Et des moyens bien sûr, sans oublier de la bonne coopération !**

Soyez rassurée Madame la présidente de Région, si le titre de notre congrès parle du couple commune-département, je n'oublie pas la place stratégique de notre troi-

sième niveau de collectivité : la Région, pas suffisamment connue dans ses responsabilités et ses capacités. Peut-être la faute au toujours plus grand ! J'ai tenu à aller à Strasbourg à votre Congrès pour dire la conviction qui est la mienne. J'aime, et mes collègues, ici aussi, coconstruire : dans mon village, dans mon intercommunalité, dans mon département, dans ma région, avec l'État, quand il en a envie, avec l'Europe, avec les villes, les entreprises, les associations et... je ne les oublie pas, avec nos habitants. **Il n'y a pas d'exclusive, pas de sectarisme, pas de dogmatisme chez nous mais un souci de l'équité.**

Ce potentiel, vous l'avez aussi sous les yeux, dans cette assemblée. Ce congrès est inédit. Jamais autant de partenaires, jamais autant de maires ruraux grands électeurs venus de partout, jamais autant de départements représentés. Car oui, fin 2024 nous serons plus de 13 000 communes réunies, et vous pouvez être fiers de vos engagements et de vos territoires ! J'y vois aussi le fruit de cette idée positive, celle d'un récit et d'une envie de partager le sentiment d'être utile dans nos communes et la fierté de faire avancer nos ruralités.

La reconnaissance dans le cadre de France Ruralités du dispositif Villages d'Avenir en est le parfait exemple ! Car oui rappelons le, Villages d'Avenir est bien l'enfant de l'AMRF ! Et j'en profite pour saluer et remercier, le Président de l'ANCT, son Directeur et ses équipes. Prenez aussi l'exemple du Grand Atelier pour la transition écologique, prenez les travaux en cours sur le commerce, dans la lutte contre les violences intrafamiliales, l'accès aux soins, l'école, la petite enfance, la sécurité, la coopération entre villes et campagne ici avec la Métropole du Grand Dijon (voire des représentants des Villes de Lyon et de Paris), notre association présente ce week-end, un visage à la hauteur de la responsabilité qui est la sienne.

À noter également que nos maires vont bien : 70 % sont satisfaits ; le professeur Olivier Torres nous le dit, ce qui ne doit pas cacher celles et ceux qui souffrent et nous oblige à les aider. Oui la majorité de nos élus vont bien mais certains irritants persistent :

- La loi est souvent inadaptée aux spécificités rurales. Citons les lois ZAN ou sur les mobilités, comme sur l'accès aux soins !
- L'administration publique de l'État en province a été affaiblie. Ça ne remet en rien en cause la qualité des fonctionnaires, mais leur mission est devenue pesante pour beaucoup d'élus, tatillonne plutôt qu'aidante. Celle aussi parfois, reconnaissons-le des autres collectivités – ou de nous-même dans nos outils intercommunaux.
- L'imagination administrative est sans borne (sans jeu de mot référence au passé), avec trop de dispositifs, illisibles (les FRR), éphémères et pour beaucoup de maires inaccessibles tels le cumul DETR et DSIL et l'iniquité de la DGF, les aménités...
- L'ingénierie souvent manquante ou tardive, les financements aléatoires quand ils ne disparaissent pas progressivement, citons le Fonds vert ou la part de DETR qui ne cible pas forcément les communes rurales.

« Il n'y a pas d'exclusive, pas de sectarisme, pas de dogmatisme chez nous, mais un souci de l'équité »



Toutes ces critiques doivent être renversées et servir à définir des changements profonds. On ne peut se désoler d'un résultat national, se rassurer d'avoir selon certains « évité le pire », sans avoir la lucidité de comprendre qu'il faudra un jour traiter la cause avant la conséquence, mettre les moyens plutôt que montrer du doigt ! Nous ne savons que trop, nous maires ruraux, que ce qui a effrayé le monde politique national, nous l'observons dans nos communes depuis des années, sans que ça n'émeuve grand monde. Parfois pour nous-même beaucoup d'incompréhension, pour ne pas dire d'impuissance. Mais nous vivons dans nos villages et devons faire avec.

La cause est aussi dans le refus de traiter les sujets que, forts de notre connaissance du pays, nous signalons depuis des décennies maintenant : l'accès aux soins, les déplacements, l'économie, le logement... Bref, nos travaux sont nécessaires et sérieux. **Si nous sommes là, c'est que nous savons aussi que malgré les obstacles, nous avons la solution. La première serait la reconnaissance de la notion d'espace donc de surface, et de tous ces avantages liés à l'eau, la forêt, la terre, l'alimentation, la transition énergétique et autres...** Il serait bon aujourd'hui que ces aménités deviennent valeurs ajoutées pour toutes les communes rurales ! Car la Ruralité, c'est la source de la Vie ! Vive l'AMRF, Vive la République et Vive la France. ●

Résolution générale

Communes et départements : conquérir le pouvoir d'agir en proximité

Notre République s'est historiquement fondée sur la base de deux espaces d'action politique à l'échelle de ses territoires : la commune et le département. Ces collectivités fondatrices sont aujourd'hui les seules à présenter des périmètres cohérents avec la géographie et les bassins de vie.

Par une multitude de réformes traitant de la fiscalité ou de l'organisation territoriale, leur pouvoir d'agir s'est réduit à peau de chagrin : disparition des leviers fiscaux, émergence des EPCI et des Régions dans une course folle aux compétences concentrant les pouvoirs à grande échelle, éloignement de l'État territorialisé et ses grandes agences nationales ou régionales...

Notre action, au premier mètre de la démocratie, doit servir de base à l'organisation politique

Dans un contexte de crise politique majeure, nous interrogeons notre capacité à agir en proximité pour le quotidien des Français et posons la question du retour aux fondamentaux.

Avec les départements, les communes rurales comptent bien être forces de propositions pour inverser une trajectoire mortifère.

Nous nous souvenons bien, de ce que nous avons lu dans les cahiers de doléances et de propositions que nous avons initiés lors du mouvement des gilets jaunes.

Nous constatons aussi, dans les scrutins nationaux, l'expression massive d'une douleur et d'un rejet auxquels nous ne pourrions répondre que si l'État nous suit au lieu de nous faire courir derrière lui.

En effet, ce n'est pas depuis l'État qu'il faut venir jusqu'au dernier kilomètre.

Au contraire, notre existence et notre action, au premier mètre de la démocratie, doit servir de base à l'organisation politique.

À Saint-Julien, en Côte-d'Or, les débats des Maires ruraux, les tables rondes, les motions proposées au vote, construisent une perspective cohérente de développement local et d'action publique.

Nous rappelons ainsi le besoin d'un vrai statut de l'élu, ressource humaine à protéger et consolider.

Nous alertons sur la fonte des moyens financiers moment où tout est à construire pour faire des ruralités, 88 % de l'espace national, des territoires productifs, terres d'accueil des transitions, creusets créateurs d'emplois et de richesses, palpables par les habitants eux-mêmes.

Nous alertons, et c'est la double peine, sur les capacités à aménager, infrastructures, logements et ser-

vices, dans un contexte de sobriété parfois mal placée, de normes et de lois qui enferment au lieu de libérer, pour agir, par exemple, sur les logements vacants.

Nous alertons toujours sur la santé, la présence des services publics et, toujours, comment les repenser depuis le premier mètre, en bonne intelligence avec les collectivités locales. Le souvenir récent de la crise sanitaire était pourtant riche d'enseignements en termes d'organisation et de réactivité.

La commune et le département sont un duo d'avenir

Tout cela conduit à affirmer que la commune et le département sont un duo d'avenir, dans un modèle à inventer, inspiré du passé et capable d'envisager les défis d'aujourd'hui.

Avec les départements, nous sommes résolus à porter les contours d'une organisation appuyée sur les attentes légitimes de celles et ceux qui les habitent et qui, demain, pourraient devenir des citoyens à part entière, fiers de leur territoire et de leur pays, conscients des actions menées à partir de leurs contributions fiscales ou d'engagement.

Nous devons pour cela interroger ce qui nous relie, ce qui exige de nous de faire société demain. La cohésion nationale reste un horizon.

La parole des maires ruraux et des habitants constitue la matière première pour nous construire un avenir collectif et coopératif. Cette parole, il ne tient qu'à nous de la placer au centre du débat public, et nous allons le faire ! ●



– Ils et elles ont dit

Catherine Vautrin

Ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation de France

“ La méthode que je souhaite construire avec vous, c'est celle de l'écoute, celle du suivi [et passer] d'un État tutelle à un État partenaire, facilitateur, à l'écoute des initiatives et des projets d'expérimentation. Il faut arrêter la machine à créer une disposition supplémentaire pour au contraire **suivre les dispositifs qui existent et regarder ce qui fonctionne et ne fonctionne pas**. Plus qu'un nouvel acte de décentralisation, [...] il est indispensable que les maires se sentent comme chez eux à la préfecture. ”

“ Il nous faut apprendre à avoir des approches souples, agiles, pour faciliter et accélérer les projets. Je souhaite que nous passions moins par la loi et que nous simplifions par voie réglementaire. [...] **Vous avez envie qu'on vous fasse confiance et qu'on vous laisse innover**. Je suis convaincue que vous avez raison, car on l'a tous fait pendant la pandémie. On s'est démerdé et on n'avait pas le choix. ”

François Rebsamen

Maire de Dijon et président de Dijon Métropole

“ J'ai en commun avec les maires ruraux de défendre les communes face à l'appétit féroce de Bercy. **Les maires sont les premiers piliers de notre République**. (...) **Nous avons la République en partage**. [Et] à chaque fois qu'un maire est menacé, intimidé, attaqué, agressé, c'est la République qui est abîmée. ”

“ Il est nécessaire de **rassembler le monde urbain et le monde rural sans remettre en cause les particularismes locaux** : il n'existe pas de monde urbain sans monde rural et la réciproque est également vraie. ”

François Sauvadet

Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or et président de l'Assemblée des Départements de France (ADF)

“ Face aux fractures territoriales perçues par les habitants des zones rurales, [...] l'engagement aux côtés des Maires ruraux ne sera pas compté au sein des Départements de France. **Le couple commune-département est solide, mais il n'y aura pas d'avenir pour les communes s'il n'y a pas d'avenir pour les départements**. ”

“ La France n'est pas que Paris ! Il est nécessaire que l'action publique reparte de l'humain [afin de] redéfinir un pacte social, [...] en stabilisant l'offre de services dans un périmètre vécu. Il faut **offrir à l'espace France un nouveau destin qui ne peut pas se réduire à la concentration urbaine**. ”



Gérard Larcher

Président du Sénat

“ La commune rurale constitue le socle de la France. Je le dis, c'est par la commune, par ce lien de proximité que vous avez avec nos concitoyens, que nous parviendrons à renouer avec la confiance des Français et à refaire nation. [...] **La ruralité que vous représentez est une composante structurante de notre pays, elle en est même la matrice**. [...] Mais il y a aussi des signes d'épuisement, avec des chiffres qui témoignent de l'importance de créer un véritable statut pour les élus locaux et qui reconnaisse le travail que vous faites. Comme le dit votre étude : une République mature est une République qui protège ceux qui la servent. ”

“ À décentralisation forte, il faut un État territorial fort. [...] La surnormalisation coûte 60 milliards d'euros par an [...] il y a un désherbage de normes à faire. Je plaide pour que les préfets et sous-préfets retrouvent de l'autorité sur les services de l'État. **Il faut que nous rentrions dans l'action, celle de la décentralisation, de la déconcentration et de la simplification**. ”

Marie-Guite Dufay

Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

“ Des liens forts unissent la Région avec les communes rurales, que ce soit sur les transports, les lycées, les maisons de santé, etc. [Et] je revendique d'avoir instauré une équité territoriale avec **des politiques d'aménagement du territoire différenciées**. Par exemple, la Nièvre, par habitant, reçoit plus d'argent de la Région que les villes moyennes et métropolitaines. ”

“ **Nos collectivités font tourner le pays, elles sont le premier investisseur public du pays**, [et en matière de transition] les investissements que nous pouvons accompagner seront bénéfiques en termes de fonctionnement ultérieurement. C'est pourquoi le budget vert que nous avons mis en place incite à rentrer dans le souci absolu de protection de l'environnement. ”

Le Congrès en images

Merci à Michel Lenoir, maire de la commune de Saint-Julien, d'avoir tout mis à disposition pour accueillir le Congrès dans de si bonnes conditions. Un engagement salué par Gérard Larcher qui a profité de sa visite pour lui remettre la grande médaille d'honneur du Sénat en hommage à ses 35 ans d'engagement citoyen pour sa commune.



La réussite du Congrès a reposé sur la mobilisation de tous les acteurs du territoire grâce à l'investissement sans bornes de Bruno Bethenod, président des Maires ruraux de Côte-d'Or, qui a su fédérer et mobiliser autour de son AMR toutes les forces vives du département.

Saluons l'engagement sans faille de toute l'équipe d'Élisabeth Lorenzi du restaurant-traiteur le Petit Blanc de Saint-Julien qui a su répondre au défi d'assurer la restauration d'un nombre toujours plus important de congressistes, grâce aussi au soutien des bénévoles de l'AMR21.



Avec 80 exposants, le village des partenaires continue de gagner en ampleur, permettant à chacun de présenter aux élus leur savoir-faire et leurs outils à destination des communes rurales. Merci pour leur soutien à la ruralité !

Fidèle à sa réputation, le Congrès de l'AMRF cultive les moments de convivialité qui font sa marque de fabrique, à l'image du traditionnel « apéritif des régions » qui, grâce à la participation de chacun, rend hommage au patrimoine culinaire de la France.



Le chercheur Olivier Torres a livré un discours plein d'admiration et d'une rare intensité à l'endroit des maires ruraux pour présenter l'étude exclusive qu'il a réalisé avec l'AMRF, pour mieux interpeler les maires sur leur santé mentale, entre stress et satisfaction. Un message reçu par un standing ovation qui illustre la nécessité de mieux accompagner les élus en difficulté.



Conquérir le pouvoir d'agir en proximité



Bravo aux élus qui ont participé à la randonnée à vélo de 35 kilomètres organisée avec le comité départemental de cyclotourisme de la Côte-d'Or. Une belle façon de découvrir les terroirs viticoles de la région et de promouvoir la pratique du vélo.

Sensible au rapprochement avec le monde de la culture initié par son ancien président Vanik Berberian, l'AMRF cultive sa volonté de proposer des "pas de côtés" aux congressistes, comme ici avec l'intervention de deux artistes solistes qui participent à l'action de « Hors saison musical » dans les villages.



Merci à Nicolas Caruso, illustrateur, dont le travail de facilitateur graphique en direct pendant les débats a permis de prendre de la hauteur, non sans humour, sur les débats passionnés de l'assemblée.



Point d'orgue du vivre ensemble des Maires ruraux et du plaisir de leur engagement, le repas de gala a cette année encore été une ode aux traditions locales, dont le terroir bourguignon est un excellent révélateur !

LES CHIFFRES CLÉS DU CONGRÈS

1 résolution générale offensive

2 ministres présentes

4 textes clés pour l'avenir de la ruralité

80 partenaires présents dans le village dédié

400 élus ruraux de toute la France présents

900 congressistes présents durant tout le week-end

1500 œufs en meurette servis lors du gala

1600 habitants et autant d'hectares : c'est la taille de la commune de Saint-Julien qui a accueilli le Congrès



Statut de l'élu

C'est maintenant qu'il faut créer les conditions d'engagement en 2026

En 2026, auront lieu les élections qui renouvelleront l'ensemble des conseils municipaux de France, sentinelles de la République et premiers maillons de la démocratie locale. Le mandat municipal est passionnant et 69% des maires revendiquent leur satisfaction en tant qu'élu. Néanmoins, de plus en plus de difficultés rencontrées au quotidien dans l'exercice du mandat viennent ternir ce bel engagement (31% des maires déclarent faire face à un début d'épuisement). Il n'est plus possible d'ignorer l'alerte donnée par les élus municipaux.

La nécessité de mettre en place des conditions attractives d'exercice du mandat d'élu municipal a largement été discutée et concertée, ces derniers mois. À présent, le constat est unanime et chacun a pu prendre la mesure de l'urgence du sujet. Il est temps d'agir et d'adopter une loi permettant de susciter un choc de l'engagement pour les élections de 2026. Chaque citoyen, sans distinction d'âge, de sexe, d'activité professionnelle, doit être mis en capacité de candidater aux élections municipales de 2026 et de s'investir dans un mandat avec la garantie d'un cadre protecteur.

Mettre en place des conditions attractives d'exercice du mandat d'élu municipal



Un atelier dédié lors du Congrès de l'AMRF a mis en lumière les principaux leviers et freins à l'engagement dans un mandat municipal. Parmi les leviers : le rôle du maire comme maillon essentiel de la démocratie (ce qui nécessite notamment que la voix de chaque maire soit entendue dans l'intercommunalité) ; l'indemnisation légitime des pertes financières subies et la généralisation du scrutin de liste paritaire à toutes les communes (avec des dispositifs d'assouplissement). A contrario, la frontière floue entre bénévolat et activité salariée, la charge des indemnités de fonction sur les budgets communaux contraints et les difficultés d'articulation vie professionnelles/mandat/vie personnelle, sont apparus comme de sérieux freins à l'engagement.

– Il a dit

Olivier Torres

Professeur de l'université de Montpellier, auteur de l'étude sur la santé mentale des maires (voir 36000 n°418 & n°419)

« Vous êtes de très loin les plus gros travailleurs de France, devant même les patrons de PME. Selon l'étude que mes équipes et moi avons conduite, vous travaillez en moyenne 62 heures par semaine. Les maires sont les premiers serveurs de la République. »

L'urgence d'adopter une loi portant création du Statut de l'élu local

Une proposition de loi n°207 a été déposée à l'Assemblée nationale. Le travail d'écoute qui a présidé à l'élaboration de ce texte est à souligner. Il constituera une base solide pour les débats parlementaires qui devront avoir lieu rapidement. Sur la base des « 36 propositions pour un Statut de l'élu », l'AMRF tiendra à disposition des députés des amendements, pour compléter cette proposition de loi lors de son examen parlementaire.

L'amélioration des conditions d'exercice du mandat sera à articuler avec d'autres chantiers (généralisation du scrutin de liste, gouvernance intercommunale, nombre de conseillers municipaux). Il faut avoir une vision large et transversale du sujet pour véritablement impacter sur la démocratie locale. ●

– Elle a dit

Françoise Gatel

Ministre déléguée chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat

« L'inflation des normes est un sujet qui me tenait déjà à cœur au Sénat. Il est impératif d'évaluer, d'expérimenter et de simplifier. Les lois se succèdent sans cesse, c'est une machine infernale. Les normes souvent épuisent, ralentissent, empêchent et ne donnent pas de valeur ajoutée. Je proposerai à Michel Fournier que nous ayons un agenda de travail sur ces thématiques. »

« Il nous faut aujourd'hui faciliter et sécuriser l'engagement des élus. Parce que la République du quotidien, c'est vous qui la faites ! Il faut vous reconnaître et affirmer l'importance qui est la vôtre aux yeux de vos concitoyens. Il y a une proposition de loi sur le statut de l'élu qui a été votée à l'unanimité au Sénat, et il y en a une autre à l'Assemblée, mais il y a une urgence à l'adopter pour la transformer en loi. »

Compétence Eau et Assainissement

– Il a dit

Une grande victoire pour la liberté communale

L'AMRF a réitéré en Assemblée générale le 29 septembre son opposition au transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement aux EPCI. Quelques jours plus tard, le nouveau Premier Ministre donne gain de cause aux Maires ruraux dans un discours au Sénat ; engagement formalisé la semaine suivante par l'adoption d'une PPL au Sénat.

Motion adoptée le 29 septembre

Depuis la loi « NOTRe » de 2015, les Maires ruraux sont constants dans leur opposition au caractère obligatoire du transfert des compétences Eau et Assainissement au niveau intercommunal. Rappelons l'absurdité de cette disposition : c'est lors du vote en 1ère lecture à l'Assemblée nationale, sans aucune étude d'impact préalable, que le Gouvernement a imposé par amendement rendant ce transfert obligatoire au simple motif qu'il était nécessaire de réduire « le morcellement et la dispersion » de ces compétences.

Depuis lors, face aux multiples difficultés et blocages qui remontent du terrain, on multiplie les pansements législatifs pour « assouplir » ou « décaler » cette obligation afin de tenter de contourner l'évidente nécessité de son abrogation : la loi du 3 août 2018 a créé une minorité de blocage permettant aux communes de reporter le transfert à 2026 ; la loi « Engagement et Proximité » de 2019 a permis la délégation de compétences à un syndicat, la loi « 3DS » a apporté d'autres « assouplissements »... Bientôt dix ans après la loi « NOTRe », cet irritant est toujours d'actualité !

Les Maires ruraux défendent l'idée selon laquelle la diversité des territoires implique des modalités d'organisation différentes et propres à chacun d'entre-eux. Ils demandent :

- De rétablir le caractère optionnel du transfert de compétences afin de dénouer les situations bloquantes, sans néanmoins chambouler ce qui fonctionne déjà bien.
- Que soit abrogé le transfert obligatoire de ces compétences.

Pour l'AMRF, la confiance du Gouvernement et du Parlement envers les maires, élus de terrain responsables, doit être prouvée par un acte clair : laisser aux maires le choix de décider, localement, à quel niveau il est plus pertinent de gérer ces compétences, dans l'intérêt des citoyens. ●

Le Premier ministre Michel Barnier au Sénat le 9 octobre 2024

« Sujet sensible entre le Sénat et le Gouvernement, celui de l'eau et de l'assainissement. [...] Je pense qu'il est temps de clôturer, depuis la loi NOTRe en 2015, ce qui est une vraie difficulté et peut être une blessure dans la confiance entre le Gouvernement et le Sénat... Voilà pourquoi avec Catherine Vautrin et Françoise Gatel, nous souhaitons adopter une position de clarté. On ne va pas revenir sur les engagements déjà pris et les transferts déjà réalisés. [Mais] il n'y aura plus de transfert de compétence obligatoire en 2026 ! Pour les communes qui n'ont pas encore transféré la compétence, il n'y aura plus de transfert obligatoire et nous allons continuer à travailler pour affiner cette orientation qui permettra de faire comprendre aux communes que nous souhaitons leur donner plus de liberté. »

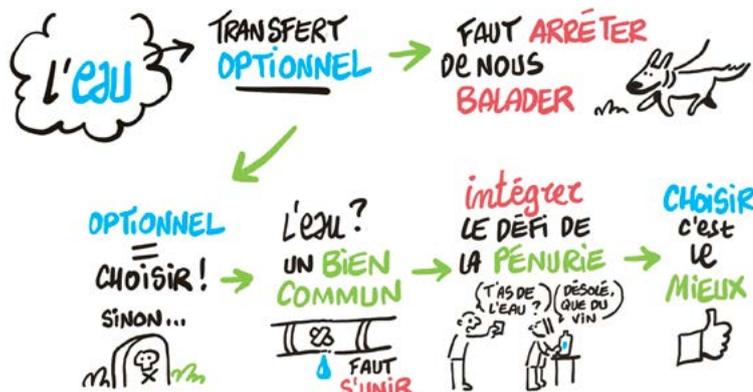


Victoire de l'AMRF

UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE AU SÉNAT LE 17 OCTOBRE

Une proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement a été adoptée en 1ère lecture au Sénat le 17 octobre. Elle a été transmise à l'Assemblée nationale (en procédure accélérée, avec une lecture dans chaque chambre). Comme le Premier ministre s'y était engagé, on y lit que : « pour les communes n'ayant pas transféré les compétences Eau et Assainissement au niveau communautaire, ces compétences redeviennent des compétences optionnelles ».

À noter que l'article 3 bis prévoit d'imposer à la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale) de se réunir au moins une fois par an pour « évoquer l'organisation territoriale des compétences relatives à l'eau et l'assainissement », « apprécier la cohérence de l'exercice de ces compétences eu égard aux contraintes propres du territoire » et le cas échéant, « formuler des propositions pour renforcer la mutualisation ». Si l'AMRF y voit l'intérêt d'optimiser l'exercice de la compétence, les Maires ruraux seront particulièrement attentifs à ce que le rôle de la CDCI soit consultatif, et ne devienne pas une prérogative prescriptive...



Santé

Maintenir la pression pour réduire la fracture sanitaire territoriale

L'AMRF considère que la rentrée politique 2024 est l'occasion de rappeler l'importance des questions de santé restées sans réponse pour réduire la fracture territoriale. Des positions des uns, visant à obliger les nouvelles installations de professionnels dans les zones sous dotées, à celles des autres, qui font semblant de croire que l'ouverture du numerus Apertus réglera tout, le sujet cristallise et écarte provisoirement la responsabilité de l'État, pourtant compétent en la matière et fautif sur la question de l'accès aux soins de tous, notamment en milieu rural (les études de l'AMRF en faisant foi).

Réunis en AG, les Maires ruraux ont souhaité avoir une position plus que jamais exigeante et de responsabilité. Pour eux, l'installation des professionnels de santé impose que toute nouvelle installation dans un village et son pôle de vie (choisis, profession libérale oblige), s'accompagne d'une journée minimum par semaine dans une maison de santé en secteur sous doté (à proximité). C'est sur cette base que l'AMRF reprend sa mission avec le Parlement et le nouveau Gouvernement de manière à s'adresser à tous pour les responsabiliser. Elle le fera également avec le Sénat et le Cese, et rencontrera les groupes politiques à ce sujet, ainsi que le Conseil de l'ordre des Médecins et les syndicats d'ici le vote du PLFSS 2025. ●

Urbanisme

Pour la création d'une Agence nationale de la rénovation rurale

Le potentiel de rénovation ou de reconstruction des cœurs de villages est la réponse première aux enjeux de lutte contre l'artificialisation. S'il n'y a pas de modèle économique, la réhabilitation du bâti, public et privé, existant représente un enjeu majeur dans les zones rurales. C'est pourquoi, la rénovation du bâti doit s'inscrire dans une perspective d'aménagement globale de son territoire ; la rénovation énergétique en est l'un des volets, mais elle n'en est pas le seul.

Pour les Maires ruraux de France, une politique « choc » est nécessaire, pour aider les élus à agir dans un monde obnubilé par la concentration des moyens et des investissements en zones denses. C'est pourquoi l'AMRF préconise la création d'une Agence nationale de la rénovation rurale avec la mise en œuvre d'un réel « plan Marshall » en faveur de la réhabilitation du bâti, et plus largement de l'urbanisme villageois, intégrant des moyens financiers, un accompagnement en ingénierie, des outils juridiques et une réflexion sur le code du patrimoine, etc. L'AMRF invite les nouveaux parlementaires à se saisir de ses propositions pour donner, en ces temps troubles de l'égalité républicaine, un message d'espoir aux villages en termes d'égalité territoriale... ●

Finances

Libérer le potentiel des projets communaux

Contrairement à ce qu'ont pu dire les précédents ministres des finances et des comptes publics : les communes rurales ne sont pas responsables du dérapage du déficit public. Les Maires ruraux rappellent leur obligation de présenter des budgets en équilibre, cela même après avoir subi les effets de l'inflation et des décisions de l'État. Les élus restent les premiers investisseurs publics de France, en injectant plus de 50 milliards d'euros dans l'économie chaque année. Et malgré toutes les crises successives, l'esprit bâtisseur des maires est toujours intact, en témoignent les projets toujours plus nombreux.

L'AMRF va se battre pour que les communes voient leurs moyens renforcés et demande le maintien par l'État du Fonds vert, du Fonds de péréquation de la Poste et surtout de la DETR, dont les Maires ruraux refusent la fusion au sein d'une dotation unique d'investissement – qui favoriserait l'urbain – et qui doit au contraire se recentrer sur les seules communes rurales. Ils appellent à ce que les aides à l'investissement soient mieux ciblées et renforcées dans le domaine de la transition écologique, un défi d'avenir dans lequel la commune a d'ores et déjà un rôle central, et demandent la création d'une dotation Aménités rurales (DAR) pour toutes les communes rurales sur la base du foncier non bâti. ●



Travaux en atelier

La Petite enfance comme levier d'attractivité

Parce qu'ils sont susceptibles d'attirer des familles, les services d'accueil de la Petite enfance constituent, à l'instar de l'offre scolaire, un enjeu majeur de l'attractivité des territoires ruraux. Dans ce contexte, le Service Public de la Petite Enfance (SPPE), créé par la loi « Plein emploi » de 2023, représente une opportunité pour les zones rurales. C'était l'objectif de l'atelier organisé lors du congrès, qui a permis à la fois de clarifier le sens de ce projet politique, ses enjeux sociétaux et de diffuser des outils pratiques et des contacts d'interlocuteurs opérationnels aux élus. Là où c'est possible et pertinent, l'objectif est d'implanter l'accueil du jeune enfant à côté de l'école maternelle, pour favoriser les temps passerelle et faciliter les trajets des parents en cas de fratrie. Le témoignage des maires est venu confirmer la pertinence de

ce constat, en rappelant la diversité des modèles de maillage des crèches qui peuvent exister et fonctionner. Le directeur de projet SPPE, Jean-Baptiste Frossard, a affirmé que « *La création du SPPE, c'est aussi important que la création du service public de l'Éducation !* » : créer un nouveau service public de qualité, adapté au territoire, avec un maillage adapté. Il a également mis l'accent sur les récentes études scientifiques montrant l'importance des trois premières années de vie dans le développement futur de l'enfant. Et de conclure : « *la politique de santé publique qui vous est confiée, en tant qu'autorité organisatrice, est une responsabilité immense* ». S'en est suivi un échange sur la mise en œuvre opérationnelle du service. Des intervenants de la CNAF, de la MSA et de l'ANCT ont à tour de rôle présenté leur « kit à l'usage des com-

munes rurales » élaboré conjointement, pour permettre aux élus de mieux identifier les possibilités de financements et d'aide à l'ingénierie dans la mise en place du SPPE. ●



Jean-Paul Carteret, 1^{er} vice-président, a rappelé l'implication de l'AMRF depuis plus de deux ans au sein du comité de filière et des groupes de travail sur le SPPE, rappelant qu'il est nécessaire d'aménager le territoire, car la proximité des accueils de Petite enfance est un facteur d'attractivité des familles.

L'assemblée générale statutaire du dimanche matin avec l'ensemble des vice-présidents autour de Michel Fournier est un temps de débat politique important et d'information avec les délégués départementaux. Cette année, 4 motions, et une résolution générale ont été discutées.



L'ERRE du temps de l'action

L'atelier "Élu Rural Relais de l'Égalité" a rassemblé environ 70 participants pour échanger sur les actions en Côte-d'Or contre les violences et les inégalités. Dominique Chappuit, vice-présidente de l'AMRF, et Nathalie Gavaille de l'AMR21 ont ouvert l'atelier en soulignant l'importance de sensibiliser les élus à ces problématiques. La Maison de Protection des Familles, avec le Colonel Nanni, a présenté des initiatives locales de protection des victimes et l'importance de la collaboration entre institutions et associations, suscitant de nombreux échanges sur les expériences et solutions adaptées.

Matérialisant le réseau d'acteurs mobilisés grâce au programme ERRE de l'AMRF, Bruno Bégue, médecin légiste, a mis en avant le rôle crucial des professionnels de santé dans la détection des violences, tandis que Clémentine Hugo Gentil, professeure des universités, a évoqué les mécanismes psychologiques de la violence et la nécessité d'approches éducatives pour prévenir la violence. De son côté, Daniel Delprat a présenté "Mon Shérif", une application innovante pour aider les victimes de violence.

Dans un climat de confiance et de solidarité, l'atelier a permis des échanges riches, témoignant de l'intérêt collectif pour la lutte contre les violences, et soulignant une volonté d'engagement fort des élus pour améliorer la vie des femmes en milieu rural. Les futures actions des Maires ruraux de toute la France engagés dans ce programme de l'AMRF permettront sans nul doute de transformer cet engagement en résultats durables. ●

PHOTOVOLTAÏQUE : VALORISEZ DURABLEMENT VOTRE FONCIER COMMUNAL

Urbasolar, producteur d'électricité solaire de référence en France, place au centre de ses engagements le respect de la biodiversité pour **préserver la valeur écologique des territoires** et assurer une **transition énergétique vertueuse**.

Nous agissons ainsi à vos côtés pour réhabiliter vos terrains et plans d'eau en **source de production d'énergie renouvelable, valoriser durablement** votre patrimoine foncier et **favoriser les retombées économiques** pour votre commune.

☎ +33 4 67 64 46 44

direction.commerciale.sol@urbasolar.com

urbasolar.com



URBASOLAR

Axpo Group



— SOCIAL

Les chiffres de la précarité rurale

Dans son baromètre de la pauvreté et de la précarité, le Secours populaire français brosse le tableau d'une précarité qui s'aggrave et où l'accès à l'énergie, à la prévention et aux soins est fortement dégradé, en particulier pour les populations des zones rurales. Cette 18^{ème} édition de son baromètre permet à l'association française de référence de la lutte contre la pauvreté de dresser un portrait longitudinal des inégalités territoriales ; et de noter une hausse des difficultés financières de la population française cette année, avec 62% des Français qui déclarent avoir connu la pauvreté ou être sur le point de la connaître en 2024. Parmi les personnes vivant dans les communes rurales, zones où la population est constituée d'une part importante d'ouvriers et d'employés, le niveau monte à 69%. Plus de la moitié de la population rurale déclare avoir des difficultés à boucler ses fins de mois, en particulier concernant l'énergie, le logement ou l'accès à une mutuelle santé, avec en point d'orgue le fait que plus d'une personne sur trois ne chauffe pas son domicile l'hiver

et n'arrive pas à faire trois repas par jour.

Dans son analyse, le Secours populaire montre que plus de la moitié des habitants des communes rurales (57%) ne partent jamais en vacances et que 40% des ruraux ont de grandes difficultés à disposer d'équipements numériques en état de fonctionnement. C'est 7 points de plus que l'ensemble des Français, ce qui contribue à les marginaliser par rapport aux habitants des communes urbaines. Plus d'un tiers des ruraux peinent également à prendre soin de

*Plus de la moitié
de la population rurale
déclare avoir des difficultés
à boucler ses fins de mois*

leur apparence physique et font l'impasse sur la pratique d'un sport ou d'une activité de loisir. Ce sont aussi les premiers touchés par la difficulté de l'accès aux soins, aux transports en commun et aux différents services sociaux. De tels contrastes entre les niveaux de vie des ruraux et des urbains témoignent d'une aggravation des inégalités d'accès aux besoins essentiels. Et on va nous dire qu'il faut arrêter de parler d'inégalités territoriales ? •

➔ www.secourspopulaire.fr

EN BREF

Crise des vocations municipales ?

Une proposition sénatoriale visait à diminuer le nombre de conseillers municipaux dans les communes de moins de 3 500 habitants. Celle-ci s'appuie sur une étude du CSA auprès de 500 élus qui montrerait « la difficulté à trouver des candidats ».

Mais les chiffres réels (et pas les sondages) disent toute autre chose. En 2014, il y avait 926 068 candidats. En 2020, il n'y en avait plus que 902 465. Seulement ce simple décompte oublie un détail primordial : il y a moins de communes !

*Il y avait 25,4 candidats
par commune en 2014
contre 25,8 en 2020*

Toujours selon les chiffres du ministère, il y avait 36 682 communes en 2014, contre 34 935 aujourd'hui. En clair, il y avait 25,4 candidats par commune en 2014 contre 25,8 en 2020 : soit en réalité une hausse de 1,3% par commune...



L'AMRF
s'engage

— FONCTIONNAIRES

Préparer l'enjeu de la prévoyance

Votée en 2019 et précisée en 2021, l'application de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale piétine toujours... en 2024. Respectivement président de l'association des Maires ruraux (AMRF) et président de la mutuelle MNT, Michel Fournier et Didier Bée jugent « grand temps de passer à l'action » pour offrir aux 1,9 millions d'agents territoriaux une couverture santé et prévoyance digne de ce nom, à l'instar de leurs homologues du privé. Les deux personnalités appellent le Gouvernement et les parlementaires à créer un fonds de soutien aux collectivités locales disposant de moyens modestes, alors que l'examen du Projet de loi de finances pour 2025 approche à grands pas. Objectif : aider ces maires-employeurs à financer le coût de la PSC de leurs agents et déployer pour de bon cette réforme. •

REPÉRÉ POUR VOUS

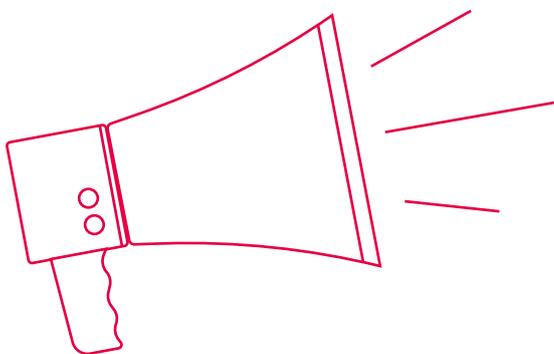
France Inter
vous donne la parole

Souhaitant donner la parole à ceux qui agissent et redonnent goût à la politique, la direction de l'information de France Inter a mis en place une adresse électronique dédiée pour que les élus de terrain fassent connaître leurs initiatives.

Maxence Lambrecq, chef du service politique, et Marc Fauvelle, directeur de l'information, expliquent qu'il « nous semble essentiel et urgent de tout mettre en œuvre pour montrer aux Français que le vote a toujours un sens et que l'action publique n'a rien perdu de sa vitalité, notamment grâce au travail réalisé par les élus locaux ». Nul doute que vous serez nombreux à leur faire part de vos remontées de terrain pour que la vitalité de l'action locale soit encore plus audible dans les reportages de la station.

Contact à

➔ territoires@radiofrance.com



— TRANSITION

Trois communes rurales
primées

À l'occasion du Congrès national des Maires ruraux de France, le groupe Butagaz a récompensé trois communes rurales pour leurs projets de rénovation énergétique. C'est le résultat de la 6^{ème} édition des « Trophées de la Rénovation Verte », coorganisée avec l'AMRF, afin de valoriser les communes rurales qui s'engagent pour un impact positif et durable en faveur de l'environnement.

Cette année, le 1^{er} prix a été décerné à Fabienne Pern Savignac, maire de la commune de Montricoux (82/1200 hab./2 600 ha.), récompensée pour la réhabilitation et la rénovation d'un ancien presbytère du 16^{ème} siècle en logements d'urgence pour femmes victimes de violences. Un second prix a été remis à Freddy Jahier, maire de la commune de Colpo (56/2 250 hab./2 600 ha.) pour la rénovation énergétique de sa cantine scolaire municipale. Enfin, un prix « Coup de cœur du jury » a été décerné à Laurence Barrois, maire de la commune de Wemaers-Cappel (59/250 hab./400 ha.) pour son projet de mise aux normes et de réduction de la consommation énergétique d'une salle communale polyvalente, lieu de vie de la communauté villageoise. ●

L'appel à candidatures pour l'édition 2025 des « Trophées de la Rénovation Verte » est ouvert ! Les adhérents de l'AMRF ont jusqu'au 31 janvier 2025 pour soumettre leur dossier :

➔ <https://lp.butagaz.fr/trophees-renovation>

En bref.

17,5 % C'est le pourcentage de baisse prévue pour le budget de l'Agence nationale de la cohésion des territoires dans le PLF2025. En attendant les débats. / **Fiscalité locale** En raison de la stratégie de l'État de réduire les marges des communes, l'AMRF présentera au Sénat une proposition pour instituer une faculté pour les communes à recréer une fiscalité locale afin de retisser le lien entre habitants et décisions communales. / **Mobilité** Le réseau Familles rurales lance un Plan national pour mener des actions concrètes. / **Sénat** Bernard Delcros (sénateur du Cantal, président du Parlement rural) a été élu le 24 octobre président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation en remplacement de Françoise Gatel. / **Statut** C'est au tour de l'Assemblée nationale de prendre le relai pour créer un statut du citoyen engagé avant le printemps 2025. L'AMRF pèse pour déclencher l'action des députés.

— COLLECTIVITÉS

Une loi de finances dans la lignée

Malgré le brouillard ambiant qui jalonne la vie politique, le projet de loi de finances oscille entre continuité et quelques ruptures pour les collectivités. En attendant la sortie de « la purée de pois », en voici les principaux marqueurs : maintien de la DGF (qui à force d'être maintenue a baissé en € constant de 13 % en 7 ans), maintien de la dotation Biodiversité à 100 M€, maintien des réflexes pavloviens sur la DSU (+140 M€) et à peine plus pour la DSR (+150 M€) pour réduire la fracture territoriale... Malgré une « situation d'une gravité extrême », notons un léger surcroît de moyens pour les communes nouvelles... Comme quoi, on trouve toujours des sous pour faire plaisir à quelques idéologies malthusiennes !

Côté changements, et après la tentative ancienne des « Contrats de Cahors » qui avaient suscité des émois, cette fois-ci l'État passe par la force. Point de fioriture, trêve d'attermoiement, là, on coupe. Sévère. D'abord pour les « gros » mais aussi pour les communes rurales, 100 % impactées par la réduction du remboursement du FCTVA qui passe de 16,4 % à 14,8 %. Nous attendrons le vote - 49,3 ou autres, pour questionner les arguments de chacun. Mais à un préfet zélé qui expliquait aux maires ruraux qu'ils étaient « épargnés », les élus ont pu lui rétorquer que par des mécanismes évidents, les coupes pour les Départements

et les Régions auront un impact sur les communes et les acteurs du monde rural. Sans omettre que les grosses intercommunalités impactées risquent de recentraliser leurs investissements, mentionnons aussi l'augmentation uniforme du taux de cotisation à la CNRACL de 4 points.

Côté aménagement du territoire, on notera une baisse de 17 % du budget de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (avec notamment la réduction du financement des conseillers numériques), qui interroge sur les raisons d'une telle perte d'ambitions, surtout si on y ajoute les baisses des autres opérateurs dont le Cerema ponctionné de 4,2 M€. Côté école, 4 000 postes d'enseignants en moins sont prévus, sans savoir si le monde rural sera traité à part pour ne pas le faire souffrir de la double peine. Côté Culture, pour la première fois, on cible de manière spécifique les espaces ruraux. Pour l'application, on verra plus tard, à effectif constant dans les Drac.

Les coupes pour les Départements et les Régions auront un impact sur les communes rurales

Dans le registre des points confortés, le programme Villages d'avenir avec des moyens assurés pour financer les 120 chefs de projets, même si les maires regretteront qu'il y ait un peu moins de crédit pour les volontaires territoriaux en administration. Le zonage de FRR est confirmé et les engagements pris de retenir un très grand nombre de communes par l'ancienne ministre Faure sont validés tels quels dans le PLF (même si certaines communes se voient exclues quand leurs voisines de l'EPCI le sont...). Tout ceci en attendant l'impact des 5 Md€ d'économies supplémentaires promises par le Gouvernement à l'ouverture des débats. Mystère pour savoir sur qui ça tombera ! ●



/Avenir Les Présidents d'AMR se réunissent ce 5 novembre pour faire un point sur la mise en place du programme de l'ANCT qui accompagne plus de 2500 villages. **/Réseau** Merci à Josette Piers, maire de Choux dans le Jura, qui passe la main à la présidence de l'AMR39 à Dominique Retord, maire de Lect-Vouglans. Josette reste au bureau de l'AMR en qualité de secrétaire. **/Retour** La seconde édition des Rencontres du retour à la terre aura lieu à Lourdes le 6 février 2025. **/Culture** Le Ministère va adresser une circulaire pour détailler les modalités de mise en œuvre des actions promises dans les conclusions du « Printemps de la ruralité ». **/Energie** C'est le 12 décembre à Paris que le Parlement rural réunira les acteurs de l'énergie et de la ruralité. **/Laboratoires** Après le premier laboratoire de la ruralité dans les Vosges et un second dans l'Aude, le troisième sera ouvert en Saône et Loire pour dynamiser l'action de l'État à destination des campagnes.

Ouvrez une épicerie participative dans votre commune !

L'association Bouge ton CoQ, partenaire de l'AMRF, lance un nouvel appel à candidatures pour la création d'épicerie participatives dans les villages. Déjà 54 épicerie ouvertes dans des communes adhérentes ! Nous invitons les communes intéressées à rejoindre cette initiative qui favorise l'accès à des produits de qualité à prix abordable, en soutenant les producteurs locaux. ●



➔ <https://bougetoncoq.fr/>

— URBANISME

Évaluer les évaluateurs : les ABF sur le grill des sénateurs

Coût des travaux, divergence des avis selon les territoires, manque de pédagogie, prise en compte insuffisante de la transition énergétique, manque d'effectifs, etc., les conditions d'exercice par les architectes des bâtiments de France (ABF) de leur mission de contrôle donnent lieu à des crispations récurrentes de la part des élus ruraux. La mission sénatoriale dédiée qui a présenté son rapport fin septembre, détermine quelques lignes d'actions, pour permettre notamment de renforcer leur fonction de conseil en amont des projets particulièrement apprécié des élus locaux comme des administrés. S'il rappelle que « la préservation du patrimoine paysager participe très directement de l'attractivité des territoires », le rapport contient 24 propositions visant à « recréer les conditions d'un dialogue apaisé et constructif entre les ABF, les élus locaux et les administrés ».

Mais « il existe une différence entre l'urbain et le rural en matière d'ingénierie ». C'est le message passé par Vincent Joinneau, maire de Rions en Gironde (33) et qui représentait l'AMRF dans les auditions, insistant sur la nécessité de créer les conditions d'un dialogue renouvelé. Dans son sillage, le rapport invite à développer l'intervention d'un médiateur élu pour désamorcer le conflit, une alternative « encore trop peu connue et utilisée ». Enfin, pour lutter contre le sentiment d'arbitraire, les rapporteurs reprennent la position de l'AMRF d'avoir à minima deux ABF par département pour garantir une collégialité et obliger à un dialogue interne. ●

— POSTE

Budget maintenu pour les APC

Il était une fois un conseiller ministériel qui persistait dans ses marottes. L'an dernier, à l'heure du débat sur le PLF 2024, et au moment de la signature du Contrat de présence postale entre l'État, l'AMF et le groupe la Poste, la technostructure avait tenté de faire passer, ni vu ni connu, un coup de canif dans le contrat en proposant de ponctionner 50 M€ sur l'enveloppe dédiée aux travaux dans les bureaux et agences postales. Recalé dans son entreprise de rapine mesquine, le vote des 150 M€ a été acté dans le PLF24. C'était sans compter sur l'opiniâtreté de certains hauts fonctionnaires de tenter d'aller au bout de leur dessein comptable...

Et l'alerte fut lancée par le président du Groupe La Poste, lors du Congrès des Maires ruraux de France, expliquant le risque de voir réduite la faculté de moderniser les 17 000 « points de contacts » du fait de la ponction de 50 M€ envisagée sur le contrat de présence postale territoriale, initialement assorti de crédits de 177 millions d'euros par an, outils à la main des Commissions départementales de présence postale (CDPPT).

C'était sans compter sur l'émoi suscité par la déclaration de Philippe Wahl devant les maires ruraux et la réaction en chaîne qui ont eu raison du ressac de cette démarche hostile d'un État central en tension. Résultat

du match : on maintient les 50 M€ et on conforte les engagements du contrat..., mais avec ce goût désagréable en bouche de devoir mobiliser autant d'énergies pour réussir à poser une digue dans le simple but de conserver ce que le législateur avait voté. Le conseiller, ou son successeur, attendra la prochaine baisse d'attention pour revenir à la charge... ●

Tant d'énergies pour réussir à conserver ce que le législateur avait voté



Vous êtes une collectivité locale ?

**Vous souhaitez développer des projets
d'énergies renouvelables sur votre territoire ?**

Ayez le réflexe Les Générateurs !

**Ensemble
Relevons** le défi du changement climatique

Venez échanger avec **Les Générateurs**
sur le stand ADEME pendant **le Salon des Maires**
Paris Expo Porte de Versailles

du 19 au 21 novembre 2024 Stand D26 Pavillon 3



Pour contacter
votre conseiller local,
c'est par ici !

 lesgenerateurs.ademe.fr

Un réseau de conseillers spécialisés dans les projets d'énergies
renouvelables éolien et photovoltaïque, mis en place
par l'ADEME et soutenu par l'État et les Régions.





21 — CÔTE-D'OR — GRAND ATELIER TERRITORIALISÉ

Les acteurs du département réunis

Édition spéciale du Grand Atelier Territorialisé en Côte-d'Or, la veille du Congrès, occasion de réaliser un état des lieux des coopérations entre les collectivités et acteurs locaux autour des enjeux de la transition écologique. Animées par le journaliste de Radio France Denis Cheyssoux, trois tables-rondes se sont succédées autour de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation, auxquelles, sur l'invitation du président de l'AMR21 Bruno Bethenod, de nombreux acteurs locaux ont répondu présents.

La table-ronde sur l'énergie a réuni des représentants du Conseil Régional, du syndicat SICECO, des

antennes régionales de l'ADEME et de GRDF, afin de réaliser un état des lieux au niveau régional, de présenter différents projets de coopération et de rappeler aux élus locaux les différents dispositifs d'accompagnement disponibles autour du développement des énergies renouvelables.

La seconde sur l'eau a réuni le maire de Saint-Julien, président du syndicat d'eau, des élus du Conseil Départemental et de la Métropole du Grand Dijon et le CEREMA, autour des enjeux des zones de captage, du lien métropole-communes rurales et de l'ingénierie disponible pour assister les élus ruraux. La discus-

sion avec la salle a mis en avant le sujet de tensions autour de la ressource en eau, de sa tarification et des équilibres territoriaux.

La dernière table-ronde sur l'alimentation a réuni des élus du Conseil Départemental, du Conseil Régional, le président de la Chambre d'Agriculture et un acteur économique local du secteur laitier. Les enjeux de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique ont été évoqués avant de présenter les projets locaux œuvrant pour une alimentation de proximité. ●



70 — HAUTE-SAÔNE — GRAND ATELIER TERRITORIALISÉ

À l'école de la transition

Le 14 octobre a marqué une nouvelle étape du Grand Atelier Territorialisé en Haute-Saône, co-organisée par l'AMR70, les COFOR70 et la Direction Départementale des Territoires. À Vesoul, la journée a réuni élus ruraux et partenaires locaux autour d'un format original et participatif, animé par la Brigade de l'Innovation Publique (un dispositif de formation de la Région mobilisant des agents de diverses collectivités et établissements publics locaux sur la gestion d'un projet), et par l'association Bardane choisie comme prestataire.

La journée a débuté par une introduction du président de l'AMR70, Jean-Paul Carteret et de Fanny Lacroix, la vice-présidente de l'AMRF en charge de la transition écologique, venue rappeler la démarche et les messages de la conclusion du Grand Atelier de 2023 ; l'association Bardane rappelant l'état des lieux actuel du changement

climatique et les répercussions locales en Bourgogne Franche-Comté ; Jacky Favret, maire de Blondfontaine et Vice-Président national des Communes Forestières, venu témoigner de son expérience du Grand Atelier et des enjeux à agir en tant que maire rural, puis Séverine Artero, directrice-adjointe de la DDT Haute-Saône, rappelant le cours de la territorialisation de la planification écologique et des leviers d'action au niveau de la Haute-Saône.

Ensuite, l'association Bardane et la Brigade de l'Innovation Publique ont pris le relais en proposant un atelier participatif « Montbozon en 2035 » créé à partir du rapport final du Grand Atelier, mettant les participants au défi d'identifier des actions et les acteurs à associer en tant qu' élu rural d'une commune de Haute-Saône en 2035. Partenaires et élus se sont prêtés au jeu, avec la présence de directeurs d'écoles de Haute-Saône engagés dans un défi « éco-mobilité », et invités par l'AMR70 pour renforcer les liens entre écoles et maires ruraux.

L'après-midi s'est organisée sous la forme d'un « Village des pépites », associant sur chacun des thèmes du plan France Nation Verte de l'État (Mieux se nourrir, mieux se loger...etc) un stand avec des partenaires et des maires ruraux ayant entrepris des projets ambitieux. Juste avant la conclusion d'Estelle Charles, Sous-Préfète à la Ruralité, Rachida Laoufi-Saber, vice-présidente de l'AMR70 et co-organisatrice de la journée a expliqué la suite de la démarche avec la création d'un réseau d'élus ruraux au sein de l'AMR70 pour organiser des visites de terrain et des événements autour de la transition écologique. ●





09 — ARIÈGE — MOBILITÉ

D'un coup, Dun ouvre la voie !

Florent Pauly – Dun (700 hab. / 4 100 ha.)

Le projet : Équiper le village d'une voiture électrique en autopartage pour remédier à l'isolement et favoriser le covoiturage. La commune a réussi, avec l'aide de l'AMRF, à obtenir d'être éligible à une mesure mobilité initialement réservée aux AOM.

Le déroulement : Depuis 2020, Florent Pauly, maire de Dun en Ariège, lutte pour faciliter les déplacements dans sa commune de 700 habitants où la voiture est indispensable. Dun est en effet considérée comme la seule commune de montagne de son EPCI. Son éloignement des principaux bourgs l'isole des solutions de transports en commun et le modèle du « tout-voiture » impacte le confort de vie des habitants et la qualité de leur environnement. Le projet du maire consiste à offrir une solution abordable aux habitants grâce à un système d'autopartage qui fonctionnera à l'aide d'une



application développée par l'entreprise Clem', le véhicule pouvant être loué sur des périodes allant de quelques heures à une demi-journée. En choisissant un modèle utilitaire d'au moins cinq places, le véhicule auto partagé permettra aux utilisateurs de se rendre au marché ou dans les bourgs voisins. Le système pourra également permettre aux jeunes de se déplacer sans utiliser leur véhicule familial. À terme, il pourrait permettre d'économiser près de quatre tonnes de CO₂ par an pour 30 000 km parcourus. Bien que la recherche d'un soutien financier soit fastidieuse, Florent Pauly souligne le travail de l'AMRF

dans l'obtention du fonds vert mobilité, qui représente plus de 40% du coût du projet. Le reste du financement devrait provenir de la commune et de la région, bien que le maire ne craigne une révision à la baisse de la participation de cette dernière. Optimiste, il prévoit tout de même une finalisation du projet en décembre 2024 et des travaux rapides étant donné qu'une borne de recharge existe déjà dans le village.

Le conseil du maire : « Parfois la croisade auprès des services de l'État est indispensable pour aller au bout d'un projet et obtenir les subventions nécessaires » ●

➔ www.amrf.fr/initiatives-locales

MOBILITÉ : REPRENEZ LA MAIN !



Victoire de l'AMRF

L'AMRF a obtenu le droit pour les communes de déposer des dossiers pour traiter la mobilité à l'échelle locale dans le cadre de la mesure du Fonds vert "Développement des mobilités durables en zones rurales" issue du Plan France Ruralités. Réservee à l'origine aux AOM, les communes peuvent désormais solliciter de l'aide au titre de leurs compétences en matière de voirie ou de solidarité sociale (autopartage, transport à la demande, etc.) - ou encore les associations ou entreprises en co-portage avec une collectivité compétente. Le taux de subvention préconisé est relevé et harmonisé pour tous les porteurs à 50%, et « pourra être relevé à l'initiative du préfet ». N'hésitez pas à contacter votre DDT ou votre Dreal.



55 — MEUSE — HOMMAGE

Les élus meusiens ont appris le décès de leur ancien collègue maire du village de Varennes-en-Argonne (630 hab.), Jean-Marie Lambert, qui a présidé et redynamisé l'Association des maires ruraux de la Meuse. Très tôt engagé dans des mandats municipaux et intercommunaux, il est élu conseiller municipal en 1965 puis adjoint au maire jusqu'en 1985, année où il devient maire jusqu'en 2020. Odile Beirens, actuelle présidente de l'AMR55, souligne sa forte implication locale au service des maires ruraux, et adresse toutes ses condoléances à sa famille et ses amis. ●

En direct de vos AG



12 – AVEYRON



26 – DRÔME



28 – EURE-ET-LOIR



31 – HAUTE-GARONNE



56 – MORBIHAN



25|39|70 – ACTION RÉGIONALE

Les maires au carrefour des solutions

Les 10 et 11 octobre, la fédération régionale des travaux publics de Bourgogne-Franche-Comté organisait le carrefour des collectivités locales à Besançon. Pour la première fois, les AMR de l'ex-Franche-Comté (Jura, Haute-Saône et Doubs) ont été associées à l'organisation au même titre que les AMF locales – signe de la reconnaissance de l'importance grandissante des associations de maires ruraux dans le paysage politique local.

Charles Piquard, son président, ainsi que Jacky Bouvard, Didier Aubry, Serge Delfils, Brigitte Taillard et Patrick Oudot étaient présents pour l'AMR25, accompagnés par Christine Mongenet, collaboratrice de l'association. Du côté de la Haute-Saône, Jean-Paul Carteret et Emmanuelle Perceval représentaient l'AMR70, accompagnés par Delphine Musso, collaboratrice de l'AMR70. Enfin Josette Piers, présidente, Dominique Retord, Dominique Troncin, Eric Pertus et Christelle Deparis-Vincent ont participé au salon pour l'AMR39 accompagnés par Elodie Martin, nouvellement recrutée par l'AMR pour aider son développement.

Les AMR ont signé à cette occasion une convention de partenariat avec la FRTP Bourgogne Franche-Comté pour favoriser la diffusion d'informations aux élus des communes rurales de leurs départements. Ce salon a également permis aux associations départementales de nouer de nouveaux partenariats afin de renforcer leur financement. ●



Jean-Paul Carteret (1^{er} vice-président de l'AMRF) a rappelé dans sa prise de parole que la ruralité représentait 95 % de la superficie de Bourgogne-Franche-Comté et 55 % de la population. Il a aussi insisté sur le fait que les communes rurales étaient le plus souvent la première entrée vers les services publics.



59 – NORD – CULTURE

L'action culturelle moteur du développement touristique

AMR59 présidée par Jean-Gabriel Masson a organisé sa première édition des « Rencontres de la ruralité » le 11 octobre dernier autour de la thématique « Culture et tourisme Rural : Défis et opportunités ». Plus de 80 élus, partenaires et acteurs associatifs se sont réunis dans un écrin de verdure en plein cœur du Parc Naturel Régional de l'Avesnois au sein de la station touristique du Val Joly à Eppe-Sauvage.

La matinée a été riche d'informations et de retours d'expériences sur les politiques culturelles et touristiques avec les représentants de la Région, du Département et de la DRAC. Le visionnage d'un court métrage sur les actions menées au sein du territoire a permis à chacun de se rappeler que la culture, le tourisme et la protection du patrimoine sont essentiels pour la vie des villages. L'office de tourisme de l'Avesnois a également évoqué l'importance d'innover et de mieux coopérer pour faire connaître la richesse des offres locales. Enfin, le CNAS a présenté sa plateforme qui permet aux communes/structures de communiquer à plus grande échelle et aux adhérents de bénéficier d'activités à des prix préférentiels. Souhaitant faire de cette journée un temps d'échanges, 3 ateliers ont clôturé la matinée pour permettre aux participants de mieux se connaître et de s'inspirer de leurs actions. Le premier a permis de travailler la manière d'associer les habitants à un projet culturel ; le second de découvrir de nouveaux outils d'attractivités ; tandis qu'un troisième atelier a permis aux élus de travailler sur la manière de mener un projet de coopération transfrontalière.

En présence du DRAC, qui a pu mesurer le volontarisme des élus ruraux – et leurs attentes de voir se concrétiser le Printemps de la ruralité initié par Rachida Dati, ce format convivial et pragmatique a ravi l'ensemble des élus, des partenaires et acteurs de la culture et du tourisme rural. Prochain rendez-vous pour les « Rencontres de la ruralité de l'AMR59 » au mois de décembre sur le thème des politiques "jeunesse" et de l'école rurale de demain. Quand on vous dit qu'il y a de l'avenir ! ●

Plus d'informations : contact@amr59.fr

Pour poursuivre les échanges autour du patrimoine matériel et immatériel de la ruralité une visite de l'écomusée du verre de Trélon a réuni près d'une cinquantaine de participants l'après-midi.



61 – ORNE



71 – SAÛNE-ET-LOIRE



80 – SOMME



89 – YONNE



91 – ESSONNE



BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES^{ME}

AUGMENTEZ DURABLEMENT LES REVENUS POUR VOTRE TERRITOIRE EN ACCUEILLANT UN PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS VOTRE COMMUNE

LES BÉNÉFICES POUR VOTRE COMMUNE



LOYERS

Perception d'un loyer fixe



TAXES

Augmentation des recettes fiscales



INVESTISSEMENT PARTICIPATIF

Investissement au capital du projet

LES BÉNÉFICES POUR LES HABITANTS



FINANCEMENT PARTICIPATIF

Placement financier sur les EnR



MÉCÉNAT ET PARRAINAGE

Soutien des initiatives locales



TICKET ÉNERGIE

Réduction de la facture énergétique



PÉDAGOGIE ET TERRITOIRE

Sensibilisation à la transition énergétique

VOTRE PROJET COMMENCE ICI :

